



AGENT·E TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE (Agent petite enfance - spécialité logistique)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- Etre de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Direction des familles et de la petite enfance (DFPE)	
Fonctions :	<p>Ces professionnel(le)s assurent 3 missions :</p> <p><u>Cuisine/restauration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des menus adaptés en collaboration avec le·la directeur·rice et l'équipe de la crèche ; • Préparer des repas à base de produits frais ; • Confectionner des plats dans la cuisine de la crèche en respectant des règles de diététique et d'hygiène applicables aux collectivités publiques ; • Entretien des matériels et gérer des stocks de marchandise. <p><u>Entretien (ménage) :</u> assurer l'hygiène et la mise en état des locaux de jeux et de repas des enfants et celles des annexes (couloirs, local à poussettes, escaliers...). Utiliser pour ce faire des méthodes et des matériels de collectivité très différents de ceux des particuliers. Cette fonction nécessite, notamment, le sens de la sécurité car elle s'effectue dans un lieu recevant des enfants. Ainsi, il convient de mettre hors de portée des enfants les produits toxiques et d'utiliser des produits adaptés.</p> <p><u>Lingerie :</u> assurer la distribution du linge propre dans les différentes sections de la crèche et entretien consciencieux du linge.</p>
Conditions particulières :	<p>Les agents sont affectés dans un établissement d'accueil petite enfance Paris intra-muros.</p> <p>Tout personnel travaillant en crèche doit justifier des vaccinations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation de vaccination D.T. Polio datant de moins de dix ans, dans le cas contraire, il est recommandé une revaccination DT Polio coqueluche, - pour les femmes, séro-diagnostic de rubéole et, en cas de résultat négatif, certificat de vaccination antirubéolique. <p>Les vaccinations fortement recommandées : rougeole, varicelle, hépatites A et B, oreillons, coqueluche.</p> <p>Ces fonctions exigent le sens de l'organisation et supposent le port de charges.</p>
Temps de travail :	38h30 hebdomadaires - 25 jours de congé annuels, éventuellement 2 jours de fractionnement et 31 jours de RTT.
Horaire de travail :	En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 8h00 ou se terminer à 18h30.

Rémunération:	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 080 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale.
Modalités de recrutement :	Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques. Pour plus de précisions, merci de consulter l'avis de recrutement publié pendant la période d'inscription.
Pour postuler : 	<p style="text-align: center;">- Plus d'information sur www.paris.fr</p> <p>Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches :</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u> 2, rue de Lobau, 75004 PARIS <u>Métro</u> : Hôtel de Ville <u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés</p> 
Informations générales sur les recrutements sans concours :	Site internet : www.paris.fr/recrutement